

## Fiche d'identification de projet (FIP)

**GUINEE**

**République de Guinée**

**Projet d'adaptation de la filière pêche continentale au changement  
climatique dans la Préfecture de Faranah en Haute Guinée**



## TABLE DES MATIERES

<b>COMPOSITION DE L'EQUIPE PROJET .....</b>	<b>II</b>
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES .....</b>	<b>III</b>
<b>IDENTIFICATION DU PROJET .....</b>	<b>IV</b>
<b>PARTIE A – NOTE DE CONCEPT DU PROJET .....</b>	<b>1</b>
<b>I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX.....</b>	<b>1</b>
1.1 - PRINCIPAUX ENJEUX ET CONTEXTE .....	1
1.1.1 - <i>Présentation du secteur.....</i>	<i>1</i>
1.1.2 - <i>Politique du Gouvernement .....</i>	<i>3</i>
1.1.3 - <i>Importance pour le pays .....</i>	<i>3</i>
1.2 - PROBLEMATIQUE IDENTIFIEE .....	3
<b>II - LE PROJET .....</b>	<b>4</b>
2.1 - FINALITE ET OBJECTIF SPECIFIQUE DU PROJET.....	4
2.2 - STRATEGIE ET CONTENU DU PROJET.....	4
2.3 - HYPOTHESES ET RISQUES CRITIQUES.....	9
2.4 - INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE – PILOTAGE, GESTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....	10
2.4.1 - <i>Intervenants .....</i>	<i>10</i>
2.4.2 - <i>Mode opératoire et pilotage du projet .....</i>	<i>10</i>
2.5 - INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....	11
2.5.1 - <i>Indicateurs de suivi-évaluation.....</i>	<i>11</i>
2.5.2 - <i>Dispositif de suivi-évaluation (S&amp;E) .....</i>	<i>11</i>
<b>III - FINANCEMENT .....</b>	<b>11</b>
3.1 - COUT ET PLAN DE FINANCEMENT .....	11
3.2 - VIABILITE FINANCIERE DU PROJET .....	11
3.3 - PRINCIPALES CONDITIONS SUSPENSIVES ET ENGAGEMENTS .....	12
3.4 - SCHEMA FIDUCIAIRE .....	12
<b>PARTIE B – DILIGENCES A USAGE INTERNE .....</b>	<b>12</b>
<b>IV - COHERENCE ET CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE L'AFD .....</b>	<b>12</b>
4.1 - CONTRIBUTION DU PROJET AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	12
4.2 - COHERENCE AVEC LA STRATEGIE CLIMAT .....	13
4.3 - COHERENCE STRATEGIQUE ET CONTRIBUTION A L'INFLUENCE ECONOMIQUE FRANÇAISE.....	14
<b>V - EVALUATION DES RISQUES .....</b>	<b>14</b>
5.1 - RISQUE PAYS.....	14
5.2 - RISQUES TECHNIQUES .....	14
5.3 - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX .....	14
5.4 - RISQUE CLIMATIQUE.....	15
<b>VI - JUSTIFICATION DES PRODUITS FINANCIERS.....</b>	<b>15</b>
6.1 - JUSTIFICATION DU PRODUIT FINANCIER AFD, SUBSIDIARITE, TERMES.....	15
6.2 - JUSTIFICATION DU RECOURS AU FINANCEMENT DELEGUE .....	15
<b>VII - CALENDRIERS .....</b>	<b>15</b>
7.1 - CALENDRIER D'IDENTIFICATION ET D'EXECUTION DU PROJET .....	15
7.2 - CALENDRIER DU FINANCEMENT AFD .....	15
7.3 - PREVISIONS DE DECAISSEMENTS DU FINANCEMENT AFD .....	16
<b>VIII - CLASSEMENT E&amp;S, HIERARCHIE ET AUTRES ACTEURS.....</b>	<b>16</b>
8.1 - CLASSEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.....	16
8.2 - STRUCTURE MAITRISE D'ŒUVRE.....	16
<b>IX - MOYENS A MOBILISER .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE .....</b>	<b>17</b>

## COMPOSITION DE L'EQUIPE PROJET<sup>1</sup>

Fonction	Nom	Département/Division
Responsable pays	xx	xx
Chargé de Mission Agence	xx	xx
Responsable d'équipe ( <i>préciser l'expertise</i> )	xx	xx
Expert secteur ( <i>préciser de façon concise</i> )	xx	xx
Expert secteur ( <i>préciser de façon concise</i> )	xx	xx
Expert secteur ( <i>préciser de façon concise</i> )	xx	xx
Expert Environnemental et Social	xx	xx
Expert Passation de Marché <sup>2</sup>	xx	xx
Expert Fonds Délégués / Cofinancement <sup>3</sup>	xx	xx
Juriste	xx	xx

<sup>1</sup> Supprimer les lignes dans le tableau si non concerné

<sup>2</sup> A inclure si des diligences de passation de marchés sont nécessaires pendant l'instruction : aide non affectée à des marchés (aide budgétaire ou aide programme), gré à gré envisagé. ....

<sup>3</sup> A inclure si une délégation de fonds ou un accord de cofinancement est prévu(e) sur le projet

## GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES

ADOP	Accompagnement des dynamiques d'organisations paysannes
AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AIC	Agriculture intelligente face au climat
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANAG	Agence nationale de l'aquaculture Guinée
ANPROCA	Agence nationale de la promotion rurale et du conseil agricole
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CIP	Cadre d'intervention pays
CNSHB	Centre national des sciences halieutiques de Boussoura
CONACILSS	Coordination nationale du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
COPIL	Comité de pilotage
CSP	Cellule de suivi de projet
DNPC	Direction nationale de la pêche continentale
EIES	Etude d'impact environnemental et social
FG	Franc Guinéen
FIP	Fiche d'identification de projet
FPP	Fiche de présentation de projet
GES	Gaz à effet de serre
INS	Institut national de la statistique
IRAG	Institut de recherche agronomique de Guinée
IRD	Institut de recherche pour le développement
JICA	<i>Japan International Cooperation Agency</i> / Agence japonaise de coopération internationale
MAE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
MEEF	Ministère de l'environnement, des eaux et forêts
MPAEM	Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime
MPI	<i>Multidimensional Poverty Index</i> / Indice de pauvreté multidimensionnelle
NDICI	<i>Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument</i> / Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale
PFNL	Produit forestier non ligneux
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PISCOFAM	Projet de développement de la pisciculture commerciale et familiale en Guinée
PNIASAN	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PTBA	Programmes de travail et budget annuels
S&E	Suivi-évaluation
STD	Service technique déconcentré
UP	Unité de production

## IDENTIFICATION DU PROJET<sup>1</sup>

XX

---

<sup>1</sup> Insérer ici la fiche de contrôle avant octroi (issue du SIOP)

## PARTIE A – NOTE DE CONCEPT DU PROJET

### I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX

#### 1.1 - Principaux enjeux et contexte

##### 1.1.1 - Présentation du secteur

Le secteur de la pêche continentale a été peu étudié et reste donc mal connu, au niveau national en général et en Haute Guinée en particulier. En témoignent les écarts existants dans les estimations de pêche : environ 5 500 t/an de pêche continentale au niveau national, dont environ 4 400 t/an (80%) pour la Haute Guinée d'après (CAMARA et DIALLO, non daté) ; entre 7 000 et 9 000 t/an de pêche continentale au niveau national d'après (DIALLO et CAMARA, 2013).

De façon générale, concernant la disponibilité globale en produits de la pêche (marine et continentale), les données FAO FishStat ne cadrent pas avec celles du Centre national des sciences halieutiques de Boussoua (CNSHB) : ce dernier indique une disponibilité de 13 kg/hab en 2013 ; la FAO indique une disponibilité de 9,8 kg/hab en 2016. En considérant avec prudence les données FAO FishStat, on note que la disponibilité en produits de la pêche en Guinée stagne depuis 30 ans et est inférieure à la moyenne mondiale.

En 2012, une vaste enquête a été menée au niveau sous-régional sur le secteur de la pêche continentale (GUITTON et al, 2013) et ses analyses sont intéressantes. Malheureusement, la Guinée n'était pas concernée. Finalement, la seule source de données précise, à notre connaissance, est la synthèse d'une étude sur la pêche continentale en Haute Guinée (CAMARA et MORAND, 2007). Nous en avons extrait ci-dessous les points saillants utiles pour le présent projet, en les complétant avec nos analyses de terrain :

**Les pêcheurs :** 94 sites de pêche ont été recensés en Haute Guinée. Les deux tiers de ces sites ont été fondés avant la période coloniale, par des *Somonos* de l'ethnie Malinké dans 80% des cas. Les autres sites ont été fondés par des *Bozos* (sites concentrés sur le Lac de Sélingué, à l'extrême Nord-Est), des *Peulhs* du Fouta Djallon (à l'Ouest) et des *Peulhs* du Ouassoulou (au Sud-Est). Le nombre de ménages de pêcheurs était estimé à l'époque à environ 2 100. Les *Somonos*, plus nombreux que les *Bozos*, seraient une caste des *Bozos* [(DAGET, 1949) cité par (GALLAY, 2012)]. La création de leur groupe, issu de populations hétérogènes, remonterait à l'Empire du Mali (1240-1360) : ils auraient constitué un corps de piroguiers pour assurer le trafic sur le Niger. Les *Somonos* cultivent le riz et pratiquent, comme les *Bozos*, une pêche semi-nomade. Actuellement, de nombreux ménages d'agriculteurs se tournent vers la pêche, faute de production/revenus suffisants avec les cultures pluviales (à cause notamment des impacts du changement climatique sur ces cultures) et grossissent ainsi les rangs de ceux qu'on appelle les « agri-pêcheurs » et les pêcheurs occasionnels (différence entre ces groupes suivant l'importance de la pêche : forte chez les premiers, faible chez les seconds).

**La filière :** Elle est importante, tant en termes de revenus des ménages de pêcheurs (en moyenne, 0,4 MFG/an pour les pêcheurs occasionnels, 6,6 MFG/an pour les agri-pêcheurs et 11 MFG/an pour les *Somonos*) que de sécurité alimentaire (3 500 kg/an par ménage de pêcheur en moyenne). Elle est très courte : le poisson est en partie auto-consommé par les ménages et en partie vendu sur les marchés locaux, principalement en frais (et donc très rapidement périssable) et plus marginalement fumé (durée de conservation courte et produits pas toujours stables, sortant rarement de la Préfecture). Les femmes tout autant que les hommes pratiquent la pêche. Il n'y a pas de différence notable entre eux, que ce soit dans les zones, les pratiques ou les engins de pêche. La commercialisation (de poisson frais ou fumé), ainsi que le fumage éventuel, sont assurés par les femmes. Ces dernières achètent le poisson à crédit, généralement à leur mari, le vendent, puis le remboursent.

**Les lieux de pêche :** La Haute Guinée comprend 2 500 km de cours d'eau, soit environ 40% des cours d'eau de Guinée (GREBOVAL et al., 1996). La pêche se pratique dans les lits et bras des fleuves et grandes rivières, les plaines inondables, les mares permanentes et temporaires, les lacs de barrage. Dans la Préfecture de Faranah, la pêche se concentre sur le Niger. Malgré l'implantation du

Parc National du Haut Niger sur une bonne partie de la Préfecture de Faranah, ces écosystèmes humides se dégradent, pour diverses raisons : techniques de pêche néfastes (usage d'explosifs, de poisons, de filets à petites mailles, barrages continus des petits affluents, etc.), coupe abusive des arbres, extraction de sable (maçonnerie) ou d'argile (briqueterie) des berges et lits des cours d'eau, pollution par les ordures ménagères (plastiques, eaux usées) et les produits phytosanitaires, etc. **Les poissons** : 46 espèces sont recensées, dont neuf particulièrement recherchées (en premier lieu *Lates niloticus*, ou Capitaine de rivière). La diversité ainsi que l'irrégularité des biotopes confèrent à l'ensemble de l'écosystème aquatique une forte productivité halieutique. La faune ichtyologique rencontrée sur les cours d'eau de la Haute Guinée appartient d'un point de vue biogéographique au bassin du Niger. Il s'agit d'une faune assez homogène depuis la Guinée jusqu'au Cameroun (LEVEQUE et al., 1992) avec un très faible taux d'endémisme dans les différentes parties du bassin.

**La pression de pêche** : A la fin des années 1990, la pression de pêche était estimée comme assez faible (CRESPI, 1998), en témoigne l'abondance relative de grands spécimens de différentes espèces. A la même époque, le potentiel halieutique de la Haute Guinée était estimé, en période hydrologique normale, entre 5 000 à 6 000 t/an (GREBOVAL et al., 1996). Les différences méthodologiques entre un recensement mené en 1990 (TOUS, 1990) et celui mené en 2005 (CAMARA et MORAND, 2007) ne permettent malheureusement pas d'évaluer l'évolution du nombre de pêcheurs. Par contre, en comparant le nombre de pirogues sur les 12 sites étudiés en 1990 et en 2005, on constate que ce nombre a augmenté de 54% en 25 ans, soit 2% de hausse annuelle. La pression de pêche a donc augmenté fortement ces dernières années.

**Les engins de pêche** : Ils diffèrent selon les groupes de pêcheurs, les zones et les saisons de pêche. Globalement, l'engin le plus cité en 2007 était le filet maillant dormant, utilisé en tous milieux et en toutes saisons. Toutefois, dans les fleuves et les grands bras, il était dominé en crue et en décrue par les palangres (NB : longue ligne en nylon portant de multiples hameçons). Par ailleurs, le filet dormant était concurrencé par les petites nasses dans les plaines et les mares. Actuellement, les engins/techniques de pêche non sélectifs (filet dormants et éperviers à petite maille, nasses sur barrages, palangres à petits hameçons, explosifs, poisons, etc.) se multiplient.

**La pisciculture** : Les expériences en Haute Guinée sont limitées par rapport à celles de la Guinée Forestière, où la pisciculture est promue depuis près de 20 ans par divers opérateurs, notamment l'ONG APDRA Pisciculture Paysanne, sur financement de l'AFD. Deux modèles de pisciculture ont été / sont testés en Haute Guinée : pisciculture communautaire dans des mares surcreusées (modèle promu par PNUD et JICA) et pisciculture individuelle dans des étangs avec barrages sur bas-fonds (modèle promu par APDRA). Il n'y a pas pour l'instant, d'expérience de rizipisciculture en Haute-Guinée.

**Impacts du changement climatique** : Le secteur de la pêche continentale a été peu étudié et est peu suivi, en Guinée en général et en Haute Guinée en particulier. Les conditions climatiques optimales et limites pour la pêche continentale en Haute Guinée sont méconnues.

On peut supposer que les espèces de poissons présentes dans le Haut bassin du Niger et que l'on retrouve en grande majorité bien en aval (endémisme faible), dans le Sahel, sont a priori adaptées à un climat plus aride que ce qui prévaut actuellement en Haute Guinée [(LEVEQUE et al., 1992) (GREBOVAL et al., 1996) (CRESPI, 1998) (CAMARA et MORAND, 2007)]. Mais, on peut aussi penser que le changement climatique aura des impacts négatifs sur la pêche continentale. A titre illustratif, deux impacts probables sont les suivants :

- Assèchement temporaire des cours d'eau : Plus de la moitié des 23 millions de km de cours d'eau dans le monde est sèche au moins un jour par an et 44% à 51% de cette longueur s'assèche au moins un mois par an (MESSAGER et al., 2021). Cette étude récente montre que l'intermittence de l'écoulement est plus la règle que l'exception, ce qui est un changement complet de paradigme. La carte produite pour illustrer le phénomène indique que la probabilité d'intermittence est limitée pour le Haut bassin du Niger, mais réelle. Ceci a des conséquences importantes sur les écosystèmes, notamment les poissons : perturbations de l'alimentation, de la reproduction, migration vers l'aval des cours d'eau, mortalité, etc.

- Impact du changement climatique sur la température de l'eau et la taille des poissons : La dernière publication d'importance sur le sujet (PAULY et CHEUNG, 2018) fait l'objet de nombreux débats. En substance, les auteurs montrent que la hausse des températures et le manque d'oxygène des océans provoqueraient le rétrécissement de centaines d'espèces de poissons marins. En effet, le réchauffement de l'eau accélérant leur métabolisme, ces poissons auraient besoin de puiser davantage d'oxygène dans l'eau. Or, la hausse des températures réduit les quantités d'oxygène. Le corps des poissons grandissant plus vite que leurs branchies, ils n'auraient pas suffisamment d'oxygène pour croître normalement. La taille des poissons diminuerait ainsi de 20 à 30% par degré supplémentaire de l'eau. Certains pensent que le raisonnement est transposable en eau douce. Ainsi, KOLDING de l'Université de Bergen (Norvège) pense que cette théorie est la seule explication au rétrécissement des tilapias, guppys et autres sardines d'eau douce, etc. observé dans le Nil de Zambie et dans le lac Victoria.

Enfin et surtout, l'impact du changement climatique sur les cultures pluviales (baisse ou perte de production liée à l'irrégularité des pluies, à la hausse de l'aridité, etc.) pousse de plus en plus de ménages d'agriculteurs à se transformer en « agri-pêcheurs » et pêcheurs occasionnels, augmentant de fait la pression sur la ressource halieutique.

### **1.1.2 - Politique du Gouvernement**

Le PNIASAN2 2018-2025 (Gvt guinéen, 2018) est le document cadre de planification des interventions dans le secteur rural au sens large (agriculture, élevage, pêche, environnement). Il prévoit des actions d'adaptation au changement climatique dans sa Composante 3.2, notamment le groupe d'actions 3.2.4 : promouvoir des pratiques d'Agriculture intelligente face au climat (AIC), élaborer une Stratégie nationale d'AIC, créer une plateforme des acteurs de l'AIC.

Par ailleurs, l'axe 3 du Plan stratégique 2015-2022 de l'IRAG prévoit la production d'innovations agricoles et agroalimentaires (en lien potentiellement avec l'AIC). Tant la Stratégie d'AIC prévue dans le PNIASAN2 que l'axe 3 du Plan de l'IRAG ont connu pour l'instant des avancées limitées. Le présent projet s'inscrit pleinement dans ces documents de politique et devrait contribuer à leur mise en œuvre effective.

La CDN révisée (Gvt guinéen, 2021) est le document cadre de planification des actions sur le climat. Certains enjeux croisés agriculture/climat y sont notés (diversification, adaptation à la sécheresse, promotion de l'agriculture irriguée, intégration des enjeux climatiques aux projets du secteur rural), mais sans plus de détail que dans la CDN initiale de 2015. Le présent projet s'inscrit pleinement dans la CDN révisée et devrait contribuer à affiner ses objectifs et à les mettre en œuvre de façon effective.

### **1.1.3 - Importance pour le pays**

La lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont des objectifs clefs en Guinée. En Haute Guinée, les défis sont énormes : (i) l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (*Multidimensional Poverty Index*, MPI) des Préfectures de Haute Guinée est 20% à 60% supérieurs au MPI national (INS, 2017) ; (ii) les ménages très pauvres et pauvres arrivent à couvrir respectivement 52% et 66% de leurs besoins alimentaires annuels avec leur propre production (CONACILSS, 2017). Ces résultats du CONACILSS et de l'INS corroborent les résultats de nos analyses de terrain : une bonne partie des ménages ruraux sont pauvres, pas auto-suffisants en produits alimentaires et vulnérables aux contraintes externes. Le projet contribuera à réduire la pauvreté (création de revenus par le soutien de la pêche artisanale et la promotion de la diversification des activités) et l'insécurité alimentaire (sécurisation de l'approvisionnement local en poisson), et à réduire leur vulnérabilité, notamment au changement climatique.

## **1.2 - Problématiques identifiées**

Dans le cadre de l'étude de vulnérabilité de la filière pêche continentale au changement climatique menée début 2021 dans la préfecture de Faranah, les principales problématiques suivantes ont été identifiées.

- Explosion du nombre de pêcheurs : A titre illustratif, les *Somonos* du village de Laya Doula (sous-Préfecture de Gnaléya) estime que tout le village pêche actuellement (soit 80 familles), contre quatre familles il y a quelques décennies (sans être plus précis sur la date), soit une multiplication par 20. Dans une moindre mesure, plusieurs enquêtés estiment que le nombre de pêcheurs a au moins triplé. De l'avis général, cette explosion du nombre de pêcheurs serait dû au manque de revenus agricoles.
- Forte hausse de la demande en poisson : Cette hausse de la demande serait principalement due à une hausse de l'intérêt pour le poisson (pourtant déjà couramment consommé ; son prix augmente moins vite que le prix de la viande) mais aussi – dans une moindre mesure - à une hausse mécanique de la demande due à l'accroissement démographique.
- Baisse des volumes de pêche par sortie : La plupart des pêcheurs estime que les volumes des captures ont baissé, suite à une baisse des prises mais aussi une diminution de la taille des poissons. Cette baisse des volumes serait due à des facteurs humains (augmentation du nombre de pêcheurs, engins de pêche inadaptés) et à des facteurs climatiques (manque d'eau et hausse des températures). La forte hausse de la demande et le déclin des stocks (surpêche, dégradation de l'écosystème) sont constatés par la quasi-totalité des pêcheurs.
- Raccourcissement des périodes de pêche : La majorité des pêcheurs estime que la haute saison de pêche s'est raccourcie, que ce soit dans le Niger, dans les autres cours d'eau ou dans les mares. Ce raccourcissement serait principalement dû au manque d'eau et, dans une moindre mesure, à la concurrence accrue entre pêcheurs.
- Pratiques post-capture : La plupart des pêcheurs estime que le poisson pourrit plus rapidement, à cause principalement de la hausse des températures. Nombre de pêcheurs indique que le fumage se développe, certains indiquent utiliser des cages flottantes pour maintenir le poisson vivant entre la capture et la vente.
- Disparition de certaines espèces : Une majorité des pêcheurs s'accorde sur le fait que certaines espèces ont disparu : *Waran / Hydrocynus forskalii* ; *Salen / Lates niloticus* ; *Tondo / Labeo coubie* ; *Kolon ou Silanfana / Gymarchus niloticus* ; *Kandan / Heterobranchus longifilis*, etc. La majorité des pêcheurs estiment que ces disparitions sont dues au changement climatique (hausse des températures, manque d'eau) et très peu mettent en avant la surpêche, pourtant à incriminer elle aussi.
- Recours à techniques de pêche néfastes : filets et éperviers à petites mailles, dynamite, nasses sur barrages, empoisonnement, etc. D'après les pêcheurs, ces techniques de pêche se développent en réponse à la baisse des populations et tailles des poissons, mais aussi en réponse à l'augmentation des pêcheurs. Tous sont conscients du cercle vicieux : plus il y a de pêcheurs et moins il y a de poissons, plus les techniques néfastes se développent et contribuent à la raréfaction des poissons.
- Dégradation des lieux de pêche : La plupart des pêcheurs notent que les lieux de pêche se dégradent, principalement les cours d'eau (ensablement, envasement et destruction des « grottes » - refuges sous les racines des arbres), mais aussi les mares (disparition précoce en saison sèche).

## II - LE PROJET

### 2.1 - Finalité et objectif spécifique du projet

L'objectif général du projet est de contribuer à l'adaptation au changement climatique des populations rurales de la Préfecture de Faranah. Il s'agira spécifiquement de mettre en œuvre des actions d'adaptation de la filière pêche continentale au changement climatique.

### 2.2 - Stratégie et contenu du projet

En se basant sur l'étude de vulnérabilité de la pêche continentale au changement climatique menée début 2021, les trois composantes (notées C1, C2, C3 et détaillées en actions Ax.1, Ax.2, etc.) suivantes sont proposées. NB : le terme d'« Unité de production » (UP) désigne un ensemble de

personnes mettant en commun leurs facteurs de production et les résultats de leurs activités. Une UP peut-être une famille (généralement : parents / jeunes enfants / aînés à charge ; parfois veuve avec enfants) ou une grande famille (patriarche / enfants adultes / petits enfants / aînés à charge).

### **→ C1 : Restaurer et gérer durablement les écosystèmes humides**

Les UP sont sensibles à la dégradation des écosystèmes humides, cette dégradation affectant directement les stocks de poissons d'intérêt pour les pêcheurs.

Les UP font le constat unanime que les écosystèmes humides se dégradent mais, souvent les groupes en présence se rejettent la faute : les *Somonos* se considèrent comme dépositaires de la tradition et donc prioritairement autorisés à pêcher, et ils accusent les agri-pêcheurs et pêcheurs occasionnels d'être les premiers responsables de la dégradation du milieu ; les agri-pêcheurs et pêcheurs occasionnels contestent l'hégémonie des *Somonos* sur la pêche et soulignent que ces derniers pêchent bien plus qu'eux, étant dotés de pirogues, ayant donc un impact plus fort.

Il n'y a donc pas, à l'heure actuelle, d'entente entre ces groupes de pêcheurs et donc d'action collective possible. Cette entente doit se construire dans le temps avec la médiation et l'accompagnement d'un projet. De surcroît, il faut aussi convaincre les autres usagers des zones humides de la nécessité de modifier leurs pratiques : maçons et briquetiers qui extraient sable et argile ; charbonniers qui coupent les arbres ; agriculteurs qui labourent et cultivent tout au bord de l'eau, etc.

L'acceptabilité sociale des actions proposées dans cette composante n'est pas hors de portée, mais un travail minutieux de sensibilisation/médiation doit être mené entre tous ces groupes d'acteurs aux intérêts (pour l'instant) divergents. Il faudrait en parallèle mobiliser les autorités coutumières et les services techniques déconcentrés (STD) de la pêche, de l'environnement et de l'agriculture, pour participer à la médiation et assurer le pilotage des actions de restauration et de gestion durable des ressources naturelles.

#### **A1.1 – Mise en place et animation d'une plateforme de concertation entre acteurs**

La priorité sera de favoriser le dialogue entre des groupes de pêcheurs aux intérêts et visions pour l'instant non alignés : *Somonos*, agri-pêcheurs et pêcheurs occasionnels. Les acteurs les plus légitimes pour entamer un tel dialogue, de façon rapide et efficace, sont les chefs coutumiers (*Douti, Soutikèmo*) d'une part, chefs *Somonos* d'autre part.

Une fois les bases d'un dialogue posés par les chefs coutumiers, les représentants des pêcheurs et des mareyeuses des différents groupes pourront échanger sur la pertinence, la faisabilité et les modalités pratiques d'actions de restauration et gestion durable des écosystèmes. La première étape serait de dépasser la situation actuelle où chaque groupe rejette la faute sur l'autre et d'identifier clairement et consensuellement les avantages et désavantages pour chaque groupe, sous un scénario de laisser-faire d'une part, et sous un scénario de restauration et gestion durable des écosystèmes d'autre part.

Etant donné l'état de dégradation des milieux, chacun devra faire des efforts et renoncer à certains comportements. L'objectif est donc de faire prendre conscience à chaque groupe de pêcheurs (i) qu'il y a collectivement plus à gagner dans le scénario de gestion durable que dans celui de laisser-faire et (ii) que ceci suppose des efforts de tous, que les concertations vont essayer de répartir le plus équitablement possible entre groupes de pêcheurs.

Une fois les concertations entre groupes de pêcheurs (1<sup>er</sup> cercle d'usagers des écosystèmes humides) bien entamées, elles pourront s'étendre aux autres usagers ayant des pratiques néfastes pour les écosystèmes humides (2<sup>nd</sup> cercle : maçons, briquetiers, charbonniers, agriculteurs), en mobilisant là encore les chefs coutumiers afin de faciliter les échanges.

Tout au long de ce processus de concertation, les STD (en premier lieu de la pêche et de l'environnement, mais aussi ceux de l'agriculture) devront être remobilisés et s'impliquer dans l'identification des actions de restauration et de gestion durable des ressources naturelles, avant de s'engager dans la coordination et le suivi de ces actions. Etant donné l'état actuel des STD, l'appui

d'une ONG environnementale sera utile pour accompagner les concertations et remobiliser les STD, en suivant une logique de recherche-action-formation.

#### A1.2 – Mise en œuvre d'actions de restauration des berges des cours d'eau

Tirant les enseignements des échecs des campagnes de reboisement réalisées dans les années 1990 et 2000, il faudra respecter deux conditions cruciales : (i) impliquer pleinement les populations locales : il faut restaurer/reboiser avec des essences intéressantes pour les populations, pas seulement du *Gmelina arborea* ou du *Tectona grandis* / teck ; (ii) prévoir des appuis pour l'entretien des premières années après reboisement : soutien aux comités de suivi pour limiter les feux et l'intrusion d'animaux divagants, création de pares-feux, etc.

Si ces conditions sont respectées, il est possible de reboiser les berges avec des essences résistantes aux inondations et appréciées des populations : *Mitragyna sp. (popo)*, *Elaeis guineensis* / palmier à huile (*tin*), *djingui*, *djon*, *bakoura*, *kissa*, *babélé* (espèces non identifiées en français / latin), etc. Le choix des critères finaux sera à discuter avec les bénéficiaires, dans chaque zone, afin de favoriser leur implication / appropriation dès le démarrage de l'activité. Les deux critères cités pourront être complétés par d'autres (par ex, résistance aux feux ? vitesse de croissance ? etc.) ou affinés (par ex, appréciées pour leur PFNL ? pour leur usage en bois d'œuvre ? etc.)

Les UP se portent volontaires pour reboiser les berges, sur des bandes de 20 à 30 m de part et d'autre des principaux cours d'eaux (Niger et ses grands affluents). La localisation précise et la longueur totale des cours d'eau à reboiser devront être estimés en tenant compte des niveaux de dégradation locaux (à estimer sur la base de sondages de terrain et d'imagerie satellite haute résolution en libre accès, type *Google Earth*) et des coûts des techniques de restauration privilégiées.

#### A1.3 – Mise en place de règles de gestion durable des écosystèmes humides

Techniquement parlant, cette action est faisable, car elle consiste à arrêter les actions néfastes (sur les stocks de poissons, mais aussi sur les habitats). Socialement parlant, cette action serait inacceptable dans l'état actuel, faute d'entente et d'organisation entre les acteurs.

Ainsi, dans la sous-Préfecture de Faranah centre, il existe une Association des jeunes pêcheurs *Somonos* et un Comité préfectoral des pêcheurs *Somonos*, mais ces deux structures semblent peu opérationnelles et peu coordonnées. Ils reconnaissent par ailleurs ne pas avoir de lien avec les *Somonos* des autres sous-Préfectures, ni lien avec les agri-pêcheurs et pêcheurs occasionnels, que ce soit dans leur sous-Préfecture ou les autres sous-Préfectures. A fortiori, il n'y a pas plus d'échange et d'entente entre les pêcheurs et les autres usagers (agriculteurs, charbonniers, etc.).

L'action A1.1 est donc un préalable très important et indispensable à cette action A1.3. Cela étant rappelé, les règles de gestion durable qui pourraient être adoptées en priorité sont celles qui présentent le meilleur rapport coût d'opportunité (baisse de revenus pour certains pêcheurs, liée à la restriction de leurs pratiques) / efficacité (protection des stocks de poissons), telles que par exemple : interdiction de la pêche à l'explosif, au poison, au filet ou épervier à petites mailles, à la palangre nue à hameçons très fins, à la nasse sur barrage continu ; interdiction de la pêche pendant la période de ponte (aux environs du mois de juin) ; moratoire de quelques années sur la commercialisation des espèces semblant les plus menacées, telle *Lates niloticus* / *Salen* / capitaine de rivière.

Ces règles de gestion durable des stocks devront bien évidemment être complétées par des règles sur la gestion durable des habitats (encadrer l'extraction de sable et d'argile ; l'exploitation des arbres ; la mise en culture des abords des berges et des bassins versants ; etc.). Pour identifier de façon la plus objective et précise possible toutes ces règles, il serait utile de mobiliser l'expertise scientifique et technique du CNSHB et de ses partenaires historiques, IRD et/ou CIRAD.

#### A1.4 – Suivi des actions et des stocks, et application des mesures coercitives le cas échéant

L'acceptabilité sociale des actions A1.2 et A1.3 demandera beaucoup de sensibilisation/médiation. Une fois ces actions consensuellement définies et leur mise en œuvre entamée, il faudra s'assurer qu'elles sont suivies et que les règles de gestion durable sont appliquées et, à défaut, donnent lieu à des mesures coercitives.

Il faut tenir compte du fait que les STD sont très peu présents sur le terrain (notamment les STD de la pêche ; exemple, pas d'agent pour la Direction préfectorale des pêches de Faranah), qu'ils n'ont aucun moyen de déplacement sur le terrain et visiblement très peu d'interactions avec les usagers locaux. Deux sous-actions sont donc à envisager :

- Mobiliser pleinement les autorités coutumières, dans la lignée de l'action A1.1, afin d'assurer un premier niveau de suivi et de contrôle des règles de gestion durable des ressources naturelles. Les chefs *Somonos* (*Somono kounti*) seront mobilisés et leur sera confié la responsabilité de transmettre aux chefs de terres (*Soutikémo*) les éventuelles plaintes transmises par les pêcheurs. C'est ce qui s'est passé par exemple à Tiro dernièrement : un *Somono* a signalé au *Somono kounti* que 15 femmes pêchaient avec du poison. Le *Somono kounti* a fait remonter cela au *Soutikémo* et ce dernier a pénalisé les femmes ;
- Mobiliser les STD (pêche, environnement et agriculture) afin d'assurer un second niveau de suivi et contrôle, notamment des stocks. Pour cela, ces STD bénéficieront d'appuis logistiques, mais aussi de renforcement des capacités par une ONG environnementale expérimentée sur les questions de gestion durable des ressources naturelles, dans une logique de recherche-action-formation.

### **→ C2 : Promouvoir des activités alternatives à la pêche et à la riziculture pluviale**

Les activités alternatives à la pêche et à la riziculture pluviale manquent, ce qui aggrave la sensibilité des UP au changement climatique. Pourtant, de nombreuses activités agrosylvopastorales alternatives existent, qui permettent de renforcer leur adaptation au changement climatique : transformation des Produits forestiers non-ligneux (PFNL, tels que karité ou néré), apiculture moderne, aviculture semi-moderne, maraichage, embouche, etc. Ces activités ont les avantages suivants : valorisation de la main d'œuvre en saison sèche (quasiment toutes les activités listées) ; valorisation de produits en libre-accès (e.g. PFNL) ou de ressources sous-exploitées (e.g. fourrage et fane d'arachide pour l'embouche de ruminants) ; praticables sans besoin foncier (e.g. transformation des PFNL) ; diversification de l'alimentation locale.

On peut aussi rajouter à cette liste la pisciculture individuelle, promue depuis peu par le Projet de développement de la pisciculture commerciale et familiale en Guinée (PISCOFAM) dans la Préfecture de Faranah, en précisant bien - pour éviter tout quiproquo - que cette activité n'est qu'une parmi d'autres possibles dans une optique de diversification et qu'il n'est pas envisagé de vouloir transformer des pêcheurs en pisciculteurs. Cela étant dit, la liste des actions qui pourraient être financées dans la composante C2 n'est ni exhaustive et ni limitative : de nouvelles actions pourront être financées pour peu qu'elles répondent aux critères précités. Ceci sera exploré lors de l'étude de faisabilité.

Un point extrêmement important à souligner est le fait que cette option vise directement les agri-pêcheurs et pêcheurs occasionnels, mais entend indirectement bénéficier aux *Somonos*, en allégeant autant que possible la pression sur la ressource.

En effet, outre le fait que très peu de *Somonos* envisagent de changer de mode de vie et d'exercer des activités « terrestres », la plupart des activités alternatives leurs sont difficilement accessibles techniquement : ils ont peu voire pas de terres agricoles (certains ont des parcelles de riz, la plupart ont de petites parcelles de case près de leurs campements) ; ils peuvent difficilement collecter les PFNL (n'étant pas d'ayant-droit dans le terroir villageois) ; ils ne peuvent pas faire de la pisciculture (le modèle PISCOFAM suppose l'accès à un bas-fonds).

#### **A2.1 - Appui au montage de micro-projets**

Afin de faire remonter de façon « *bottom up* » des idées de micro-projets agrosylvopastoraux, les agents de terrain de l'Agence nationale de la promotion rurale et du conseil agricole - ANPROCA (en coordination avec les autorités communales (administratives et coutumières), les autres STD, les projets et ONG actifs dans leur zone) pourront organiser des réunions élargies d'information et formation pour aiguiller au mieux les porteurs de micro-projets dans le montage de leur dossier. Un

canevas de dossier simplifié au maximum pourrait être proposé pour guider les réflexions, afin de ne pas créer de barrière à l'entrée et de simplifier au maximum le traitement des dossiers.

L'appel à micro-projets sera ouvert aux UP volontaires et sensibles au changement climatique. En s'inspirant de l'approche « analyse de l'économie des ménages » de la Coordination nationale du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CONACILSS), et en tenant compte du contexte local, il est proposé une grille avec un nombre limité de questions simples (Ratio personnes dépendantes sur actifs > 2 ? Autoproduction céréalière suffisante pour l'UP ? etc.) et aux réponses vérifiables sans controverse par des agents de terrain appuyés par les autorités communales. A chaque question correspond oui (0) ou non (1) : en sommant les scores, on peut évaluer le niveau de sensibilité (d'autant plus élevé que le score total est élevé).

Ces micro-projets seront financés en grande partie par le projet, via une ligne budgétaire dédiée, les bénéficiaires finaux apportant un cofinancement limité (moins de 10% du budget du micro-projet) en mesure avec leur moyens réduits.

#### A2.2 - Mise en œuvre des micro-projets par les bénéficiaires, avec appuis ad hoc

Les micro-projets seront a priori très divers (c'est d'ailleurs le but recherché de cette option d'adaptation). Il serait difficile de détailler ici les appuis-conseils à mener pour accompagner spécifiquement chaque type de projet. Enfin, il est utile de préciser la démarche globale qui pourra être suivie, inspirée de la méthode dite « Accompagnement des dynamiques d'organisations paysannes » (ADOP), formalisée par l'ONG INADES-formation, éprouvée sur le terrain en Afrique de l'Ouest et ayant démontré dans la pratique son efficacité. On peut résumer l'ADOP par trois principes clefs :

- « *Un tas de brique ne fait pas une maison* » : l'accumulation de formations, de dons en matériels, de voyages d'études, etc. ne mettent pas les paysan(ne)s en mouvement...Au contraire, en renforçant l'assistanat, elles peuvent parfois être contre-productives et laisser penser aux paysan(ne)s que d'autres « *savent ce qui est bon pour eux* » ;
- « *La formation par l'action est la plus efficace* » : les projets démarrant par une phase préparatoire de formation théorique ne fonctionnent pas. Les paysan(ne)s, pragmatiques, se désintéressent des appuis, qui ne répondent pas à leurs attentes de court-terme. L'incompréhension se creuse alors entre eux et le projet. Pour éviter ce scénario en queue de poisson, l'approche consistant à aider les paysan(ne)s à prioriser et mettre en œuvre une action concrète et aux résultats visibles (« action structurante ») est souvent pertinente ;
- « *Un km commence par un pas* » : Chaque paysan(ne)s a ses propres forces, faiblesses et attentes. Les appuis apportés ne doivent pas poursuivre l'objectif illusoire de « *répondre à tout, tout de suite* »... Il faut que l'agent de projet s'adapte aux paysan(ne)s, et non l'inverse.

#### → C3 : Améliorer le fumage du poisson

Les femmes fument généralement le poisson dans des paniers suspendus au-dessus du feu, ou un grillage posé sur leurs foyers 3-pierres ou plus rarement posé sur un demi-fut. Certaines ont connaissance de techniques améliorées : celles de Faranah centre ont bénéficié d'un foyer amélioré (don du *Mano River Women's Peace Network*) il y a quatre ans, sans malheureusement pouvoir l'utiliser (construction inachevée) ; certaines femmes de *Somonos* maliens, à Tiro, utilisent des petits fumoirs en banco à trois claies.

Cela étant rappelé, les techniques de fumage sont généralement très perfectibles. Après nettoyage sommaire (et pas d'éviscération pour les petites prises), le poisson est mis à fumer pendant un à trois jours (avec arrêt la nuit). Le produit final est souvent attaqué (moisissures, colibacilles, staphylocoques, asticots, coléoptères, etc.) et se conserve peu (deux semaines en saison sèche, trois à cinq jours en saison des pluies). Les poissons fumés en morceaux se conservent mieux, mais leur préparation demande davantage de temps, d'où une certaine réticence des fumeuses à pratiquer cette technique.

Pourtant, des équipements améliorés existent, tel le four Chorkor amélioré, déjà adopté dans d'autres pays (Bénin, Burundi, Gambie, Sénégal, Sierra Leone). Ce foyer a plusieurs avantages : grosse capacité de transformation (jusqu'à 350 kg par cycle), ce qui permet de grouper les quantités à fumer et mutualiser les coûts de surveillance du fumage ; consommation réduite en bois de chauffe ; division par deux du temps de fumage ; fumage plus uniforme et produit plus stable : moindre exposition des femmes à la fumée.

Le coût d'un tel foyer Chorkor amélioré est d'environ 5,4 MFG. S'il est fréquemment utilisé et convenablement entretenu (notamment les claies grillagées, à changer tous les deux ou trois ans), il devrait être rapidement rentabilisé (moins de perte de poissons mal fumés / économie de bois).

### A3.1 – Identification des besoins en matériel de fumage et appui à l'organisation des femmes

L'utilisation de tels fumoirs peut créer des tensions entre les mareyeuses si leur organisation interne n'est pas adéquate. En effet, lors de la basse saison de pêche, il faut suffisamment de prises simultanées pour lancer un tour de fumage ; lors de la haute saison de pêche, il faut planifier son utilisation pour que chacune ait la chance de pouvoir fumer son poisson.

Il sera donc nécessaire de renforcer les organisations de mareyeuses existantes (par exemple, groupement Sayon Camara de Faranah Centre qui réunit 65 femmes), voire susciter leur organisation là où ce n'est pas le cas, puis les appuyer dans l'utilisation des fumoirs (estimation des volumes à fumer, planning de séchage, fixation d'une redevance pour entretien, etc.). Il s'agira donc d'aider ces fumeuses à autodiagnostiquer les contraintes à leur activité (par exemple, qualité médiocre du fumage, peu/pas de coordination du fumage d'où à-coups sur les marchés locaux, etc.), puis à identifier les modalités d'organisation collective permettant de dépasser ces contraintes (par exemple, se former en fumage amélioré, coordonner la mise en marché du poisson fumée, etc.). Ces appuis sont les premiers stades de l'ADOP décrite précédemment

### A3.2 – Mise en place des fumoirs améliorés

A ce stade préliminaire, sans statistiques précises sur le nombre de mareyeuses et sur leur localisation, il est délicat d'estimer le nombre de fumoirs qui pourraient être installés dans la Préfecture de Faranah. Vu les volumes de pêche et la proportion de poisson fumé, on peut par contre raisonnablement penser qu'un fumoir peut répondre aux besoins de séchage d'environ 30 femmes et qu'une cinquantaine de fumoirs pourraient à minima être installés. Les lieux d'installation des fumoirs seront identifiés dans le cadre des appuis à l'organisation des femmes (A3.1). On veillera à ce que les fumoirs soient bien répartis sur le territoire préfectoral, que les femmes soient en nombre suffisant localement pour les utiliser et qu'elles soient engagées dans un processus d'organisation qui leur permette à terme de gérer le fumoir.

Les bénéficiaires cofinanceront en partie les fumoirs, par l'apport des briques par exemple. En comptant 600 briques pour un fumoir et en estimant le prix d'une brique à 3 000 FG/u, l'apport individuel serait de 20 briques par femme, soit 60 000 FG/femme (l'équivalent de 4 kg de poisson), et l'apport collectif de 1,8 MFG, soit 1/3 du coût du fumoir. La construction de l'ensemble sera assurée par une entreprise privée recrutée par appel d'offres. La réception des travaux pourra être faite par les associations de mareyeuses et les STD de la pêche.

## **2.3 - Hypothèses et risques critiques**

Les principaux risques critiques envisagés sont les suivants :

- Pour la C1 – Restauration et gestion durable des écosystèmes : Les actions sont toutes faisables techniquement, car elles consistent à arrêter les actions néfastes, mais l'entente entre groupes de pêcheurs est (pour l'instant) insuffisante. Il y a un risque que certains acteurs refusent des règles collectives, partant du principe que les autres ne les respecteront pas, ce qui implique de faire beaucoup de sensibilisation/médiation. Par ailleurs, le suivi/contrôle des actions suppose un sérieux renforcement des capacités des STD, vu leur état actuel ;

- Pour la C2 – Activités alternatives : Pour que le choix des bénéficiaires soit acceptable socialement, il faudra prévoir des critères d'éligibilité des bénéficiaires, ainsi qu'un contrôle/validation par les coutumiers et élus communaux ;
- Pour la C3 – Fumoirs améliorés : L'utilisation de tels fumoirs améliorés peut créer des tensions entre les mareyeuses si leur gestion n'est pas adéquate (peu de poissons en basse saison pour alimenter le fumoir ; beaucoup de poissons en haute saison et concurrences entre femmes). Il sera donc nécessaire de renforcer les organisations de mareyeuses.

Ces risques sont surmontables à condition de mettre l'accent sur l'accompagnement du changement et l'ingénierie sociale. Comme indiqué dans la Partie 2.4.1, ci-dessous, une 'Assistance technique à maîtrise d'ouvrage (AMO) appuiera la Cellule de suivi de projet (CSP) et elle veillera à renforcer ces aspects.

Enfin, de façon générale, les STD du Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime (MPAEM) sont faiblement dotés en agents et en moyens, et les actions du MPAEM en faveur de la promotion et la gestion durable de la pêche continentale semblent limitées. Le projet devra renforcer les capacités de ces STD, en s'appuyant sur l'AMO.

## **2.4 - Intervenants et mode opératoire – pilotage, gestion et mise en œuvre du projet**

### **2.4.1 - Intervenants**

Le bénéficiaire du financement du projet est le MPAEM. Il est maître d'ouvrage direct pour qui concerne C3 – Fumoirs améliorés et les actions de sensibilisation (A1.1) ; mise en place des règles de gestion (A1.3). NB : mobilisation notamment du CNSHB, sous sa tutelle) et contrôle de ces règles (A1.4) de la C1 - Restauration et gestion durable des écosystèmes ; promotion de la pisciculture, au titre des activités alternatives possibles sous la C2.

Le MPAEM rétrocèdera une partie des fonds (dans le cadre d'un acte de rétrocession soumis à l'ANO de l'AFD) aux entités suivantes : Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) qui assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée des actions de restauration (A1.2) de la C1 - Restauration et gestion durable des écosystèmes et les activités de promotion de la pisciculture sous la C2 (via l'Agence nationale de l'aquaculture Guinée – ANAG) ; Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE), pour la promotion des activités alternatives hors pisciculture, sous la C2 – Activités alternatives.

### **2.4.2 - Mode opératoire et pilotage du projet**

Comme présenté dans la partie 2.2, les entités suivantes mettrons en œuvre le projet :

- Composante 1 : Les STD de la pêche, en collaboration avec ceux de l'environnement et de l'agriculture, faciliteront les concertations (A1.1), la mise en place des règles de gestion (A1.3) et assureront le suivi de ces règles (A1.4). Le cas échéant, le CNSHB, aidé du CIRAD et/ou de l'IRD, apportera un appui scientifique sur A1.3. Enfin, les STD de l'environnement collaboreront avec les populations locales pour mener les actions de restauration (A1.2) ;
- Composante 2 : Les STD de l'agriculture (agents de l'ANPROCA en particulier) apporteront un appui au montage (A2.1) et à la mise en œuvre (A2.2) de microprojets par les bénéficiaires locaux ;
- Composante 3 : Les STD de la pêche appuieront l'identification des besoins en fumage (A3.1) et à la mise en place de fumoirs (A3.2) par les groupements de fumeuses et des entreprises privées.

Le pilotage stratégique du projet sera assuré par un Comité de pilotage (COPIL) regroupant des représentants des structures suivantes : services du MPAEM [Direction nationale de la pêche continentale (DNPC), Direction régionale de Faranah, Direction préfectorale de Faranah] ; services du MEDD (Direction régionale de Faranah, Direction préfectorale de Faranah) ; services du MAE (Direction régionale de Faranah, Direction préfectorale de Faranah) ; Associations locales de pêcheurs (NB : structuration à appuyer par le projet dans le cadre de la C1) ; Conseils municipaux des communes ciblées ; Préfecture de Faranah ; AFD. Sa présidence sera assurée par le Secrétaire

général du MPAEM et son secrétariat par la Cellule de suivi de projet (CSP). Il se réunira chaque année.

La coordination et le suivi au quotidien du projet seront assurés par une CSP, internalisée au niveau de la maîtrise d'ouvrage, au plus près du terrain. La CSP sera constituée de cadres des services décentralisés du MPAEM, nommés par le Ministre après ANO de l'AFD, sur la base d'une fiche de postes et d'une grille d'évaluation.

La CSP sera appuyée par une AMO, sélectionnée après appel d'offres international. La CSP et son AMO seront basées à Faranah. Une attention particulière sera portée à ce qu'elles présentent un bon équilibre femmes-hommes.

## **2.5 - Indicateurs et dispositif de suivi-évaluation (S&E)**

### **2.5.1 - Indicateurs de S&E**

Les indicateurs listés dans l'annexe 1 sont proposés au stade de la FIP et devront être confirmés/affinés aux étapes suivantes (Fiche de présentation de projet – FPP ; Note aux instances). En particulier, il sera important de veiller à leur désagrégation en termes de genre.

### **2.5.2 - Dispositif de S&E**

Le dispositif de S&E aura pour double objectif (i) d'amener les acteurs impliqués à suivre une stratégie d'intervention globale, définie communément et *ex ante* ; (ii) de réajuster le cas échéant cette stratégie d'intervention globale et les stratégies d'intervention spécifiques pour chaque composante / action, afin d'atteindre l'objectif spécifique et la finalité du projet.

Le dispositif de S&E sera piloté par la CSP avec l'appui de l'AMO, et alimenté par les opérateurs impliqués dans les activités du projet. La CSP et l'AMO s'assureront que les indicateurs du projet s'intègrent au maximum dans les dispositifs de S&E propres à chaque opérateur.

Lors de l'étude de faisabilité, on veillera à ce que le cadre logique et ses indicateurs soient validés, et également à ce que les données de référence de ces indicateurs soient renseignées. Lors de la mise en œuvre du projet, le dispositif de S&E sera régulièrement mis à jour ; les données de S&E seront présentées dans les rapports d'activités trimestriels / semestriels / annuels ; ces données seront discutées lors des COPIL semestriels et devront faciliter les prises de décision.

## **III - FINANCEMENT**

### **3.1 - Coût et plan de financement**

En se basant sur les analyses préliminaires des coûts des actions, détaillées dans l'étude de vulnérabilité de la filière pêche continentale au changement climatique menée début 2021, le plan de financement suivant peut être proposé :

<b>Coût estimatif du projet</b>	<b>Montant (M€)</b>	<b>%</b>
C1 : Restaurer et gérer durablement les écosystèmes humides	3,2	45
C2 : Promouvoir des activités alternatives à la pêche et à la riziculture pluviale	2,2	32
C3 : Améliorer le fumage du poisson	0,7	10
C4 : Gestion du projet	0,9	13
	7,0	100

### **3.2 - Viabilité financière du projet**

Des analyses préliminaires de la rentabilité des actions sont détaillées dans l'étude de vulnérabilité de la filière pêche continentale au changement climatique menée début 2021. On peut en substance en retenir ce qui suit :

<b>Composante</b>	<b>Appréciation générale de la rentabilité</b>
C1 : Restaurer et gérer durablement les écosystèmes humides	Bonne : Les coûts de mise en œuvre sont limités (sensibilisation, restauration des milieux). Les coûts de suivi/contrôle sont élevés (remobilisation des STD). Les coûts d'opportunité des pêcheurs sont importants. Cela étant dit, l'option est rentable dans tous les cas : le coût de l'inaction est bien plus élevé que le coût de l'action.
C2 : Promouvoir des activités alternatives à la pêche et à la riziculture pluviale	Bonne : La rentabilité des AGR proposées diffère bien évidemment selon leur nature et la localisation de leur mise en œuvre, mais elles ont été pré-identifiées sur la base de leur faisabilité technique mais aussi de leur rentabilité économique pour les bénéficiaires, y compris en incluant une part d'autofinancement des bénéficiaires.
C3 : Améliorer le fumage du poisson	Bonne : Le coût d'un foyer Chorkor amélioré (350 kg par tour de fumage) est d'environ 5,4 MF. S'il est fréquemment utilisé et convenablement entretenu (notamment les cadres et les claies grillagées, à changer tous les deux ou trois ans), il devrait être rapidement rentabilisé (moins de perte de poissons mal fumés / économie de bois).

### **3.3 - Principales conditions suspensives et engagements**

Ces conditions devront être discutées sur la base des risques identifiés par l'étude de faisabilité :

- Mise en place de la CSP nécessaire au démarrage du projet ;
- Validation du manuel opérationnel de procédures du projet (il pourra s'inspirer du manuel préparé dans le cadre d'autres projets financés par l'AFD) ;
- Validation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) et du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

### **3.4 - Schéma fiduciaire**

Le plan de passation de marchés sera établi au début du projet sur la base de la logique d'intervention définie. Il sera revu à chaque COPIL, de manière à rester flexible selon le développement des activités. Des décaissements annuels seront faits sur la base de Programmes de travail et budget annuels (PTBA) validés par le COPIL et l'AFD. Les paiements de l'AMO pourront être réalisés directement par l'AFD.

Une caisse d'avance renouvelable modeste sera mise en place pour la première année. Progressivement, le montant de la caisse pourra être augmenté, en minimisant les risques via une assistance technique perlée sur les procédures de gestion administratives et financières. Des audits techniques et financiers seront réalisés annuellement par un cabinet d'audit de renommée internationale.

## **PARTIE B – DILIGENCES A USAGE INTERNE**

### **IV - COHERENCE ET CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE L'AFD**

#### **4.1 - Contribution du projet aux enjeux du développement durable**

##### **Dimension 1 : Croissance soutenable et économie résiliente : +2**

Le projet promouvra des pratiques d'AIC, dont l'effet attendu est triple : contribuer à l'adaptation des populations au changement climatique, contribuer aux efforts d'atténuation dans la filière pêche continentale, accroître la production et les revenus. Concernant ce dernier point, et tel que présenté dans la Partie 3.2 supra, l'évaluation préliminaire des pratiques amène à penser que les pratiques contribueront substantiellement à une croissance durable et à une économie résiliente.

##### **Dimension 2 : Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux : +3**

L'étude de vulnérabilité de la pêche continentale au changement climatique, menée début 2021, a permis d'identifier les critères de vulnérabilité communs à toutes les UP (par ex, précarisation des activités de la pêche, dans un contexte de surpêche), mais aussi les critères de vulnérabilité spécifiques à certaines UP (par ex, absence de terres pour certains *Somonos* et donc impossibilité de cultiver). Conséquemment, le projet mettra en œuvre des actions de portée générale, afin de réduire les critères

de vulnérabilité communs ; mais aussi des actions ciblées, pour réduire les critères de vulnérabilité spécifiques. Ceci contribuera à augmenter le bien-être social, de façon générale, et à réduire les déséquilibres sociaux. Enfin, les concertations entre *Somonos*, agri-pêcheurs et pêcheurs occasionnels devraient permettre d'éviter des heurts entre ces groupes, le climat social étant actuellement très dégradé.

### **Dimension 3 : Egalité femmes-hommes : +2**

Les femmes sont, tout autant que les hommes, fortement impliquées dans l'amont de la filière pêche continentale (la capture des poissons). Par ailleurs, les femmes contrôlent l'aval de la filière (vente des poissons, avec ou sans fumage). Le projet les impliquera dans les actions ciblant l'ensemble de la filière (concertations et actions pour éviter la surpêche, pour restaurer les écosystèmes dégradés, etc.), mais déploiera aussi des actions spécifiques en leur faveur (promotion du fumage amélioré, organisation des mareyeuses).

### **Dimension 4 : Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des RN : +2**

Une importante partie des actions et du budget vise à restaurer les écosystèmes des zones humides, actuellement en voie de dégradation rapide, et à restaurer les stocks de poissons. Ceci complètera les efforts menés pour protéger le Parc National du Haut Niger, qui chevauche une bonne partie de la Préfecture de Faranah.

### **Dimension 5-a : Transition vers une trajectoire bas-carbone : +2**

La restauration des écosystèmes des zones humides devrait contribuer à la séquestration du carbone. Par ailleurs, les pratiques d'AIC promues sous la C2 contribueront également à l'atténuation du changement climatique : limitation des émissions de N<sub>2</sub>O et CO<sub>2</sub> liées aux engrais chimiques, augmentation de la séquestration de carbone dans les sols via l'apport de matière organique, etc.

### **Dimension 5-b : Résilience au changement climatique : +3**

Les actions proposées sont toutes issues d'une étude approfondie de vulnérabilité de la pêche continentale au changement climatique et il est donc attendu que ces actions contribuent fortement à la résilience au changement climatique.

### **Dimension 6 : Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance : +1**

Le projet s'inscrit dans les efforts en cours en termes d'amélioration du cadre de gouvernance sur le secteur environnement en Guinée (avec le soutien notamment de la facilité Adapt'Action). Cependant, étant donné l'arrivée récente au pouvoir de la junte et la réorganisation complète du Gouvernement, il est difficile de s'avancer davantage sur cette dimension.

#### • Synthèse et graphique

- D1 : Croissance soutenable et économie résiliente
- D2 : Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux
- D3 : Egalité femmes-hommes
- D4 : Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et RN
- D5-a : Transition vers une trajectoire bas-carbone
- D5-b : Résilience au changement climatique
- D6 : Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance



## 4.2 - Cohérence avec la stratégie climat

Le projet est aligné avec les engagements 1, 2 et 4 de la stratégie 2017 – 2022 de l'AFD : 100% accord de Paris, augmentation des volumes de la finance climat, et co-construction des solutions. Par ailleurs, la promotion de pratiques AIC est au cœur du projet : il contribuera donc de façon concrète et efficace aux enjeux de l'atténuation et de l'adaptation / réduction de la vulnérabilité climatique. Il devrait bénéficier d'un classement 100% climat (adaptation).

### 4.3 - Cohérence stratégique et contribution à l'influence économique française

- **Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD :**

Le projet est aligné avec le Cadre d'intervention pays (CIP) de l'AFD pour la Guinée, la stratégie de la Direction régionale du Golfe de Guinée et les questions de réduction des vulnérabilités qu'elle contient. Il est aussi aligné avec les documents cadre de programmation de l'UE dans le cadre du nouvel instrument *Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument* (NDICI, Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale).

- **Contribution à l'influence économique française :**

Des bureaux d'étude et ONG françaises seront probablement impliqués dans l'étude de faisabilité du projet ou dans l'AMO mobilisée en appui aux partenaires locaux.

- **Contribution à la diplomatie écologique :**

Les questions de biodiversité et de climat sont au cœur de l'agenda diplomatique international en 2021 : COP15 de la CBD et COP26 de la CCNUCC. Le projet pourrait être cité comme une réponse opérationnelle aux engagements pris lors de ces rendez-vous cruciaux.

## V - EVALUATION DES RISQUES

### 5.1 - Risque pays

Suite aux événements du 5 septembre 2021 et dans l'attente d'annonces de politique générale par le Gouvernement de transition, il est difficile de pronostiquer l'évolution du contexte général et, en particulier, de l'apaisement ou non des tensions sociales qui n'ont que fait que s'accroître ces dernières années. Par ailleurs, comme partout, l'aggravation possible de la pandémie COVID19 est aussi un facteur de risque.

### 5.2 - Risques techniques

Ils sont modérés :

C1 – Restaurer et gérer durablement les écosystèmes humides : Les actions sont toutes faisables techniquement, car elles consistent en grande partie à arrêter des actions néfastes et à restaurer des zones dégradées selon des techniques connues et adaptées aux conditions locales ;

C2 – Promouvoir des activités alternatives à la pêche et à la riziculture pluviale : Les AGR seront choisies par les bénéficiaires eux-mêmes parmi une liste d'AGR déjà pratiquées localement, même si c'est encore marginal. En plus du cofinancement de l'AGR, les capacités des bénéficiaires seront appuyées, autant en termes de maîtrise technique de l'activité que de maîtrise économique ;

C3 – Améliorer le fumage du poisson : Les mareyeuses ont l'habitude de fumer le poisson sur des grillages posés sur leurs foyers 3-pierres. Certaines ont cependant connaissance de techniques améliorées, notamment les femmes de *Somonos* maliens (une grande partie du poisson est fumé au Mali). A priori, il n'y a pas de difficulté technique particulière à cette option.

### 5.3 - Risques environnementaux et sociaux

Sous réserve de confirmation par des analyses plus poussées lors de l'étude de faisabilité, le projet devrait être classé B (risques modérés). Au niveau environnemental, il n'y a pas de risque majeur identifié (certes, il y a des incertitudes sur la capacité du projet à limiter les pratiques néfastes pour les ressources naturelles, mais le projet ne devrait en aucun cas les aggraver). Au niveau social, on note les risques potentiels suivants :

C1 – Restaurer et gérer durablement les écosystèmes humides : Les actions devraient amener à limiter certaines pratiques actuelles et pourraient être difficilement acceptables socialement, à moins de faire beaucoup de sensibilisation/médiation. Par ailleurs, leur suivi/contrôle demande un gros renforcement des capacités des STD, vu leur état actuel ;

C2 - Promouvoir des activités alternatives à la pêche et à la riziculture pluviale : Pour que le choix des bénéficiaires soit acceptable socialement, il faudra prévoir des critères d'éligibilité des bénéficiaires, ainsi qu'un contrôle/validation par les coutumiers et élus communaux ;

C3 – Améliorer le fumage du poisson : L'utilisation de tels fumoirs améliorés peut créer des tensions entre les mareyeuses si leur organisation n'est pas adéquate (peu de poissons en basse saison pour alimenter le fumoir ; beaucoup de poissons en haute saison et concurrences entre femmes). Il sera donc nécessaire de renforcer les organisations de mareyeuses.

#### 5.4 - Risque climatique

Le risque climatique est intrinsèquement pris en compte dans le projet puisque sa finalité est de contribuer à l'adaptation au changement climatique des populations rurales de la Préfecture de Faranah.

### VI - JUSTIFICATION DES PRODUITS FINANCIERS

#### 6.1 - Justification du produit financier AFD, subsidiarité, termes

xx

#### 6.2 - Justification du recours au financement délégué

A ce stade, il n'est pas prévu de financement délégué.

### VII - CALENDRIERS

#### 7.1 - Calendrier d'identification et d'exécution du projet

	<i>Début</i>	<i>fin</i>	<i>Commentaires</i>
<i>A. Identification et instruction</i>	xx	xx	xx
<i>Études<sup>1</sup> :</i>	xx	xx	xx
<i>Techniques</i>	xx	xx	xx
<i>Économiques, Climatiques &amp; financières</i>	xx	xx	xx
<i>Environnementales et sociales</i>	xx	xx	xx
<i>Décision officielle de l'emprunteur<sup>2</sup></i>	xx	xx	xx
<i>Autres Prérequis</i>	xx	xx	xx
<i>B. Formalisation et exécution du projet<sup>3</sup></i>	xx	xx	xx
<i>Passation des marchés</i>	xx	xx	xx
<i>Préparation Dossier d'Appel d'Offres</i>	xx	xx	xx
<i>Appel d'Offres<sup>4</sup></i>	xx	xx	xx
<i>Réalisations</i>	xx	xx	xx

#### 7.2 - Calendrier du financement AFD

	<i>dates</i>	<i>Commentaires</i>
<i>A. Identification et instruction</i>	xx	xx
<i>CID</i>	xx	xx
<i>Mission d'évaluation</i>	xx	xx
<i>CCR/COSUB</i>	xx	xx
<i>Passage aux instances</i>	xx	xx
<i>B. Formalisation et exécution</i>	xx	xx
<i>Signature convention</i>	xx	xx
<i>Date Limite de 1<sup>er</sup> Verst (DLPF)</i>	xx	xx

<sup>1</sup> A détailler si utile

<sup>2</sup> Inclure les dimensions politiques et légales

<sup>3</sup> A différencier par activité, groupe d'activité ou composante si utile

<sup>4</sup> La date de fin étant ici la signature du ou des contrat(s)

Date Limite de Verst des Fonds (DLVF)	xx	xx
Remboursements	Début & Fin	xx

### 7.3 - Prévisions de décaissements du financement AFD

Année 1 (1)	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €

## VIII - CLASSEMENT E&S, HIERARCHIE ET AUTRES ACTEURS

### 8.1 - Classement environnemental et social<sup>5</sup>

Classement global du projet :	A <input type="checkbox"/>	B+ <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Classement environnemental :	A <input type="checkbox"/>	B+ <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Classement social :	A <input type="checkbox"/>	B+ <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>

### 8.2 - Structure maîtrise d'œuvre

Hierarchie	Titulaire	Adjoint
Directeur des Opérations	xx	xx
Directeur département géographique	xx	xx
Directeur département thématique	xx	xx
Chef de division thématique (CP : Oui/Non)	xx	xx
Chef du département AFI (CP : Oui/Non)	xx	xx
Directeur d'agence	xx	xx
Responsable Pays	xx	xx
Responsable du dossier permanent de crédit	xx	xx

## IX - MOYENS A MOBILISER

### Estimation des temps en jours/hommes (hors missions)

	Estimation	De la FIP à l'octroi	De l'octroi au 1 <sup>er</sup> versement	Du 1 <sup>er</sup> au dernier versement	TOTAL
Siège – Resp. Pays	xx	xx	xx	xx	xx
Siège - Technique	xx	xx	xx	xx	xx
Siège - Autres	xx	xx	xx	xx	xx
Total - Siège	xx	xx	xx	xx	xx
Réseau	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL	xx	xx	xx	xx	xx

Observations : xx

### Déconcentration de la chefferie de projet

Chefferie de projet dans le réseau dès après l'octroi : OUI  NON

Observations<sup>6</sup> : xx

<sup>5</sup> Justifiant le cas échéant l'appui de GPS/AES à l'équipe-projet

<sup>6</sup> Si « oui », indiquer l'entité qui exercera la fonction de Responsable d'Equipe projet (agence, Direction régionale ou REP-Réseau) suite à l'octroi. A des fins d'anticipation, indiquer le cas échéant si un transfert de chefferie de projet vers le réseau devra s'envisager dans les 12 mois qui suivent l'octroi (ne rien indiquer sinon).

## ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

<b>Finalité</b> : contribuer à la résilience au changement climatique des populations rurales de la Préfecture de Faranah		
<b>Objectif spécifique</b> : mettre en œuvre des actions d'adaptation de la filière pêche continentale au changement climatique		
Chaîne de résultats (NB : C = Composante / A = Action)	Indicateurs	Hypothèses critiques
<b>C1 : Restaurer et gérer durablement les écosystèmes humides</b>		
A1.1 - Mise en place et animation d'une plateforme de concertation entre acteurs	CR des concertations multi-acteurs	Risque de refus des règles collectives par certains (si crainte que les autres ne les respectent pas). Un très gros travail de sensibilisation/médiation doit être mené
A1.2 - Mise en œuvre d'actions de restauration des berges des cours d'eau	Base de données des actions de terrain (localisations, surfaces, techniques, résultats)	
A1.3 - Mise en place de règles de gestion durable des écosystèmes humides	Charte multi-acteurs de gestion durable des ressources naturelles	
A1.4 - Suivi des actions et des stocks, et application des mesures coercitives le cas échéant	CR du suivi de terrain des règles de gestion durable (par les STD) ; CR du renforcement des capacités des STD (par l'AMO)	
<b>C2 : Promouvoir des activités alternatives à la pêche et à la riziculture pluviale</b>		
A2.1 - Appui au montage de micro-projets	Nombre de micro-projets financés, nombre d'UP touchées, revenus générés, emplois générés	Critères d'éligibilité qui doivent être transparents/compris, et contrôlés/validés par les coutumiers et élus communaux.
A2.2 - Mise en œuvre des micro-projets par les bénéficiaires, avec appuis ad hoc		
<b>C3 : Améliorer le fumage du poisson</b>		
A3.1 - Identification des besoins en matériel de fumage et appui à l'organisation des femmes	Nombre de femmes ayant accès à un fumoir amélioré géré collectivement et de façon convenable (planning d'activité, cotisations pour réparations, etc.).	Tensions/concurrence possibles entre mareyeuses pour l'accès aux fumoirs. Organisation à renforcer
A3.2 - Mise en place des fumoirs améliorés		